

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023-072

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

DU DÉFILÉ DE CAMIONS ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION « TOUS POUR HENZO » LE 13 MAI 2023.

La Maire de Forges-Les-Eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'association « Tous pour Henzo » en vue d'organiser un défilé de camions, le samedi 13 mai 2023 dans les rues des communes de Forges-Les-Eaux et de Serqueux, pour rejoindre le point de rassemblement du « marché aux bestiaux » de Forges-Les-Eaux;

Vu le parcours du défilé : départ de Forges-Les-Eaux du Bois de l'Epinay à 8 heures du matin, direction avenue Mathilde, puis RD 141 « Route de Rouen » pour rejoindre la RD 1314 sur la commune de Serqueux en direction de la gare SCNF. Ensuite, retour vers la commune de Forges-Les-Eaux par la RD 1314 via la rue de Neufchâtel jusqu'au rond-point de la Place Brévière, puis poursuite en direction Gournay-en-Bray en prenant la RD 915 jusqu'à la rue des Potiers. Ensuite, direction le marché aux bestiaux en passant par les rues Guy de Maupassant, Route des abattoirs, et Champ Vecquemont.

Considérant que le rassemblement de camions stationnera sur le parking du marché aux bestiaux les samedi 13 et dimanche 14 mai 2023;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire du stationnement et de la circulation ;

**ARRÊTE**

**Article 1 : Circulation et stationnement**

Afin de sécuriser le changement de direction du défilé de camions au croisement de la RD 915 et de la rue des Potiers, en évitant les « bouchons » et les risques d'accidents, le parcours du défilé est modifié comme suit : après le rond-point de la Place Brévière, les camions emprunteront la RD 915 en direction de Gournay-en-Bray jusqu'au rond-point de la Gendarmerie puis poursuivront par le chemin du Fossé jusqu'à la rue des Potiers et reprendront ensuite l'itinéraire prévu pour se rendre au marché aux bestiaux.

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur le parking du marché aux bestiaux à Forges-Les-Eaux, sauf pour l'organisateur, les exposants, les participants, et les services de secours et de sécurité du :

**Vendredi 12 mai 2023 de 18h00 au dimanche 14 mai 2023, 20h00.**

### **Article 2 : Signalisation**

Ces dispositions seront matérialisées par la pose de panneaux et de barrières de sécurité réglementaires.

### **Article 3 : Application**

Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Forges-Les-Eaux, l'association organisatrice et la commune de Forges-Les-Eaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,

Fait à Forges-Les-Eaux, le 3 Mai 2023

La Maire

Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **05 MAI 2023**